

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 03552 Numéro SIREN : 500 691 753 Nom ou dénomination : A D C MENUISERIE
--

Ce dépôt a été enregistré le 11/08/2021 sous le numéro de dépôt 17757



Certifiée conforme à l'original
[Signature]

SAS ADC MENUISERIE

9 RUE MARYSE BASTIE

91070 BONDOUFLE

N° SIRET : 50069175300015

Code NAF : 4332A

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

Durée 12 mois

Document établi par :

SAS MATHIEU ET ASSOCIES

41 Rue Pierre Brossolette

91130 RIS ORANGIS

Tel. 01 69 02 77 60

Fax. 01 69 06 08 01

Siret 48028067600010

① **BILAN SIMPLIFIE**

DGFIP N° 2033-A-SD2019

Désignation de l'entreprise		SAS ADC MENUISERIE		9 RUE MARYSE BASTIE		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		91070 BONDOUFLE					
SIRET		5 0 0 6 9 1 7 5 3 0 0 0 1 5					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le 31032019		Exercice N-1 clos le 31032018	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	4 575	030	4 575		
	Immobilisations financières* (1)	040	67	042		67	67
	Total I (5)	044	4 641	048	4 575	67	67
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	3 879	070	3 879	10 068	
		072	160	074	160	904	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	12 432	086	12 432	9 787	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	16 470	098	16 470	20 758	
	Total général (I + II)	110	21 112	112	4 575	16 537	20 825
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	8 000		8 000		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126	800		800		
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131					
	Report à nouveau	134	(3 466)		(843)		
	Résultat de l'exercice	136	(2 949)		(2 623)		
	Provisions réglementées	140					
Total I	142	2 386		5 334			
Provisions pour risques et charges		Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	962		2 843		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	2 160		12 648		
Produits constatés d'avance		174					
Total III		176	14 151		15 491		
Total général (I + II + III)		180	16 537		20 825		
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	67	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise: **SAS ADC MENUISERIE** Néant ☐

A - RESULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31032019		Exercice N-1 clos le 31032018		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210		15 932	
	Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires } services *	215 217	214			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		218	82 029	56 464	
	Production immobilisée *		222			
	Subventions d'exploitation reçues		224			
	Autres produits		226			
			230			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	82 029	72 396	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	15 115	5 369	
	Variation de stock (marchandises) *		236			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240			
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	19 527	20 599	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243 552	244	963	1 497	
	Rémunérations du personnel *		250	30 000	30 000	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252	18 944	17 550	
	Dotations aux amortissements *		254			
	Dotations aux provisions		256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259 260	262	220	4	
	Total des charges d'exploitation (II)		264	84 769	75 019	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(2 740)	(2 623)	
PRODUITS ET CHARGES DIVER	Produits financiers (III)		280			
	Produits exceptionnels (IV)		290			
	Charges financières (V)		294			
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347 348	300	209		
	Impôts sur les bénéfices *		306			
	2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	(2 949)	(2 623)
	B - RESULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312		314 2 949
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247	330	209		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	987		
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	989			
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)		990	991			
Divers * ZFA (44. quater decies)		345	344			
Investissements outre-mer			346			
Crédance due au report en arrière du déficit			346			
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS			352		354 2 740	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356			
	Déficits antérieurs reportables : * 8.295 dont imputés sur le résultat :		360			
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS			370		372 2 740	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2019

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	4 024	442		444		446	4 024				
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	551	472		474		476	551				
	Immobilisations financières	480	67	482		484		486	67				
TOTAL		490	4 641	492		494		496	4 641				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506					
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	4 024	532		534		536	4 024				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560	551	562		564		566	551				
TOTAL		570	4 575	572		574		576	4 575				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations		590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591						
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SAS ADC MENUISERIENéant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		
				780			

II DEFICITS REPORTABLES				III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	8 295	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996	
Déficits reportables		984	8 295				
Déficits de l'exercice		860	2 740				
Total des déficits restant à reporter		870	11 035				

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant			380 5 258
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374 17 134
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378 6 225
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 16 537 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 82 029 euros et un total **charges** de 84 978 euros, dégageant ainsi un **résultat** de -2 949 euros.

L'exercice considéré débute le 01/04/2018 et finit le 31/03/2019.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

ADC MENUISERIE

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 8.000 €

Siège social :
9, rue Maryse Bastié
91070 BONDOUFLE

500.691.753 RCS EVRY

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2019

(Exercice clos le 31 mars 2019)

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 2 949 euros de la manière suivante :

ORIGINE

- Report à nouveau antérieur :	- 3.466 euros
- Résultat déficitaire de l'exercice :	- <u>2 949 euros</u>
Total, soit :	- 6 415 euros

AFFECTATION

- Le solde au poste Report à nouveau :	- 6 415 euros
--	---------------

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 2 385 euros.

Capitaux propres de la Société inférieurs à la moitié du capital social

L'associé unique constatant qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2019, les capitaux propres qui s'élèvent à 2 386 euros pour un capital de 8 000 euros sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital, décide, conformément aux dispositions de l'article L225-248 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la Société.

L'associé unique prend acte que :

- sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi ;
- la situation devra être régularisée à l'issue d'un délai expirant à la clôture de l'exercice 2022.



Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Année N-1	0	0	0
Année N-2	0	0	0
Année N-3	0	0	0

Pour copie certifiée conforme à l'original
Monsieur Alain DEL CORPO
Président et Associé unique

